



1^{ER} RALLYE DES VALLÉES AXONAISES

15 ET 16 JUILLET 2023

COUPE DE FRANCE DES RALLYES

ASA 02 : Organisateur Administratif

Écurie des Vallées Axonaises : Organisateur Technique

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

Ce règlement particulier sportif complète le règlement standard des rallyes 2023.

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International et ses Annexes de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.

Programme – Horaires

Parution du règlement	Dès réception du Visa
Ouverture des engagements	Dès parution du règlement
Clôture des engagements	Le lundi 3 juillet 2023 à minuit cachet de la poste faisant foi
Distribution des Roadbooks	Le dimanche 9 juillet de 9h00 à 17h00 Le samedi 15 juillet de 8h00 à 12h00
Reconnaitances	Le dimanche 9 juillet de 9h00 à 18h00 Le samedi 15 juillet de 8h00 à 18h00
Vérifications administratives à la prise du Roadbook	Le dimanche 9 juillet de 9h00 à 17h00 Le samedi 15 juillet de 8h00 à 12h00
Vérifications techniques	Le samedi 15 juillet de 15h00 à 20h00 – Renault Chauny – KEOS, 124 Rue André Ternynck, 02300 Chauny
Mise en Parc Fermé	Aussitôt après les vérifications techniques
1 ^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs	Le samedi 15 juillet à 19h00 – Hôtel de Ville de Chauny
Publication des équipages autorisés	Le samedi 15 juillet à 21h00 au tableau d'affichage officiel dématérialisé
Publication des heures et ordre de départ	Le samedi 15 juillet à 21h00 au tableau d'affichage officiel dématérialisé

Règlement Particulier 1^{er} Rallye des Vallées Axonaises

Départ de la 1 ^{ère} étape – 1 ^{er} VH	Le dimanche 16 juillet à 8h00 au CH 0 – Place Bouzier à Chauny
Arrivée de la 1 ^{ère} étape – 1 ^{er} VH	Le dimanche 16 juillet à 14h57 au CH 4C – Place Bouzier à Chauny
Arrivée du Rallye	Le dimanche 16 juillet à 14h57 au CH 4C – Place Bouzier à Chauny
Affichage du classement provisoire	30 minutes au plus tard après l'arrivée de la dernière voiture au CH 4C
Affichage du classement officiel définitif	30 minutes après l'affiche du classement provisoire
Vérifications techniques finales	Dès l'arrivée des concurrents au CH 4C
Remise des coupes	Sur le podium d'arrivée au CH 4C – Place de l'hôtel de Ville de Chauny

Lieux :

Distribution des Roadbook & pré-vérifications administratives	Samedi 09 : Salle des Fêtes François Mitterrand – Chauny Dimanche 15 : Renault Chauny – KEOS 124 Rue André Ternynck – 02300 Chauny
Vérifications techniques	Renault Chauny - KEOS 124 Rue André Ternynck – 02300 Chauny
PC Course	Hôtel de Ville de Chauny
Collège des commissaires	Hôtel de Ville de Chauny
Tableau d'affichage officiel	Tableau d'affichage officiel dématérialisé
Parc fermé de départ et d'arrivée	Boulodrome, Place Bouzier - Chauny
Parc d'assistance	Place Bouzier, Rue Bouzier, Place Saint Mouble - Chauny
Parc à Plateau	Friche NEXANS, 130 Avenue Jean Jaurès, 02300 Chauny

Article 1P. Organisation

L'Association Sportive Automobile **02**, organisateur administratif, organise les 15 et 16 juillet 2023 avec le concours de l'**Écurie des Vallées Axonaises**, association de loi 1901 N° W022006631, organisateur technique, une épreuve intitulée :

1^{ER} RALLYE DES VALLÉES AXONAISES

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France le **11/04/2023** sous le N°**2223**, et par la Fédération Française du Sport Automobile sous le permis d'organisation N° **297** le **11/04/2023**

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA.



Comité d'Organisation

Président	M. MEURET Julien
Vice-Président	M. MEURET Jérôme
Secrétaire	Mme. CETNAROWSKI Odile
Trésorière	Mme. MEURET Sophie
Chargée des Officiels	Mme. POINSENET Océane
Chargé des Commissaires	M. CLEMENT Dominique
Chargée des Hébergements	Mme. TANT Françoise
Chargée des Intendances	Mme. DANIEL Corinne
Chargé des inscriptions concurrents	M. LAFLEUR Sébastien
Chargés des infrastructures	M. INFANTI Arnaud
Chargé du Parc d'assistance	M. PAILLARD Joël
Chargés de la Logistique	M. HENNEQUIN Adrien M. CETNAROWSKI David
Chargé du Rallye VHC	M. TROTIN Bruno
Chargé du Roadbook et relations partenaires	M. ARNOUD Bruno
Chargé des Relations Instances	M. DESCHAMPS Jean Pierre
Chargé des Déviations	M. TANT Gérard
Chargée Création Média	Mme. BENEDET Odile
Responsable Presse	M. MEURET Antoine
Et toute l'équipe de l'Écurie des Vallées Axonaises	
Secrétariat	Écurie des Vallées Axonaises 95 rue de la Chaussée, 02300 Chauny Tél : 06.37.17.61.70 E-mail : julien.meuret@torasso.fr
Permanence pendant le Rallye	PC Course, Hôtel de Ville de Chauny Océane POINSENET et Dominique CLEMENT

Organisateur technique

Nom : **Écurie des Vallées Axonaises**
 Siège social : **95 rue de la Chaussée - 02300 Chauny**
 Tél : 06.37.17.61.70
 E-mail : julien.meuret@torasso.fr

1.1P. Officiels

Observateur de la Ligue	M. François LANGLET (1559/0102)
Présidente du Collège des Commissaires Sportifs	Mme. Martine PICHELIN (18416/0111)
Membres du Collège des Commissaires Sportifs	M. Yves BLANPAIN (197446/0102) M. Jean MISSWALD (2212/0108)
Directeur de course	M. Julien GRESSIER (161143/0111)
Directeur de course adjoint et DC VHC	M. Mickael LACHERE (58237/0112)
Adjointes à la direction de course PC	Mme Anita MISSWALD (5763/0108) Mme Anne-Catherine VIEHE (11415/0102)
Adjointes à la direction de course sur les ES	M. Claude ROJ (142485/1303) M. Patrick JOVE (128187/0112)
Voiture Tricolore	M. François LANGLET (1559/ 0102) M. Daniel DESCAMPS (221662/0114)
Véhicule Autorité	M. Julien MEURET (314009/0111)
Voiture Balai	M. Jean Pierre DESCHAMPS (5545/0111) M. Sébastien LAFLEUR (200004/0111)
Commissaire technique Responsable	M. Laurent BRAURE (196163/0114)
Commissaires techniques	M. Bernard POTTIER (5010/0112) M. Olivier PIERQUIN (234005/0116) M. Denis THUILLIER (17953/0112) M. Stéphane LEULIETTE (10739/0112) M. Chakib BENAMAR (332781/0102)
Chargés des Relations avec les Concurrents	M. Clément MASCLEF (9632/0106) Mme. Angélique GODEFROY (248557/0114) Mme. Marie PINTO (309787/0111)
Responsable de la Presse	M. Antoine MEURET
Classements informatique et liaisons radios	Ligue des Hauts de France, Sébastien DUFRENNE
Juge de faits responsable	Mme. Annick NARGUET (1585/0101)

1.2P. Éligibilité

Le 1^{er} Rallye des Vallées Axonaises compte pour la Coupe de France des Rallye Coeff. 2 et pour le championnat des rallyes de la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France (pilotes et copilotes).

1.3P. Vérifications

Les équipages engagés seront convoqués pour les vérifications techniques qui auront lieu selon les horaires individuels publiés sur le site internet de l'organisation (<https://sites.google.com/torasso.fr/rallyedesvalléesaxonaises/accueil>).

Les vérifications techniques auront lieu au garage Renault Chauny – KEOS, 124 Rue André Ternynck – 02300 Chauny.

Vérifications administratives à la prise du roadbook	Le dimanche 9 juillet 2023 de 9h00 à 17h00 Le samedi 15 juillet 2023 de 8h00 à 12h00
Vérifications techniques	Le samedi 15 juillet 2023 de 15h00 à 20h00 au garage Renault Chauny – KEOS, 124 Rue André Ternynck – 02300 Chauny.

Les vérifications finales seront effectuées au Garage Renault Chauny – KEOS, 124 Rue André Ternynck – 02300 Chauny. Le taux horaire de la main d'œuvre est fixé à 60€ TTC.

1.4P. Tableau d'affichage

Le tableau d'affichage officiel sera un tableau d'affichage numérique. Il n'y aura pas de tableau d'affichage officiel physique.

Le lien d'accès et/ou QR code vous seront communiqués par un additif de l'organisateur aux vérifications administratives.

Article 2P. Assurance

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA.

Article 3P. Concurrents et Pilotes

3.1P. Demande d'engagement – Inscriptions

3.1.5P. Tout concurrent qui désire participer au 1^{er} Rallye des Vallées Axonaises devra adresser la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée ainsi que les pièces demandées avant le **lundi 3 juillet 2023 à minuit** (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Monsieur LAFLEUR Sébastien
7, rue des Pâquerettes – Lotissement des grands prés – 02130 Fère en Tardenois
Tél : 06.18.25.13.18 / Mail : sebastien0220@hotmail.fr

Ou par mail à sebastien0220@hotmail.fr mais dans ce dernier cas, la demande d'engagement ne sera prise en compte qu'à réception du montant des droits d'engagement.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **165 voitures maximum pour les deux rallyes confondus (150 modernes + 15 VHC)**. Si le nombre de VHC est inférieur à 15 partants la listes des engagés au rallye moderne sera complétée par les équipages sur la liste d'attente dans l'ordre de celle-ci afin d'avoir 165 équipages au total.

3.1.11.1P Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 325 € ;
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 645 € ;
- La somme de 5€ est exclusivement affectée aux Challenges récompensant les commissaires de la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement et de la somme de 5€, ainsi que de la photocopie des documents suivants :

- Permis de conduire,
- Licence du Pilote,
- Licence du copilote,
- 1^{ère} page de la fiche d'homologation du véhicule,
- Formulaire d'inscription d'assistance.

Article 4P. Voitures et Équipements

4.3P. Assistance

Conforme au règlement standard des Rallyes.

Les assistances sont autorisées à s'installer le vendredi 14 juillet à partir de 14h00 selon la demande effectuée au préalable.

L'assistance sera autorisée : Place Bouzier, Rue Bouzier et Place Saint-Momble, comme indiqué sur le road book et uniquement à ces endroits. La Place de l'Hôtel de Ville SERA INTERDITE. L'usage de cette place est réservé exclusivement à l'organisateur.

Il ne sera admis un seul véhicule d'assistance par concurrent. Tout plateau ou autre véhicule s'y trouvant devra être retiré sur le champ. L'organisateur se réserve le droit d'appliquer le règlement standard des rallyes et donc d'infliger des amendes sur le non-respect de l'article 4.3.2 Parc d'assistance.

Le formulaire d'inscription est obligatoirement à renvoyer avec la demande d'engagement. Sans ce formulaire dûment complété, l'équipage ne se verra pas réservé un emplacement dans le parc, il sera donc libre de placé son assistance sous réserve de place encore disponible.

Le parc d'assistance doit être rendu propre à l'issue de la manifestation : pas de poubelles, taches de gras et autres !! Bâche obligatoire sous les voitures et les véhicules d'assistance. Interdiction de faire des trous pour fixer des abris.

Dans chaque parc d'assistance, il est demandé aux concurrents de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures.

Utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures. **Une pénalité de 200 € sera appliquée pour chaque infraction constatée.**

PARC PLATEAU OBLIGATOIRE : voir roadbook. Le déchargement des véhicules devra s'effectuer sur ce même parc. Les concurrents devant se rendre au parc d'assistance et/ou aux vérifications techniques devront suivre l'itinéraire prévu dans le roadbook.

4.8. Géolocalisation

La mise en place de la géolocalisation doit être regardée comme une mesure de sécurité obligatoire au même titre qu'un harnais ou autre. Elle est donc obligatoire.

Pendant toute la durée du rallye, les voitures devront obligatoirement être équipées d'un traceur qui leur sera remis au contrôle technique avant l'épreuve, **contre une caution (en chèque à l'ordre de l'Écurie des Vallées Axonaises ou en espèce de 200€).**

Cette caution sera rendue à la restitution des traceurs, sauf dans le cas où le traceur n'est pas renvoyé dans les délais indiqués et il sera alors perçu 50€ de frais administratifs.

En cas d'abandon, les traceurs doivent être rendus au P.C. du rallye, ou à défaut, remis à un officiel de l'épreuve. En cas d'impossibilité, les traceurs doivent être renvoyés par colissimo le lendemain de l'épreuve au plus tard, à l'adresse suivante :

Sébastien DUFRENNE, 15 bis rue noire 62650 PREURES

La ligue s'engage à rendre la caution, même en cas de destruction totale ou partielle du traceur à la suite d'un accident survenu pendant le rallye.

Aucune location n'est à prévoir. Les coûts de fonctionnement sont supportés par l'organisateur et la ligue. Il n'y a pas lieu de prévoir de branchement, ces traceurs étant autoalimentés pour toute la durée du rallye. Pendant toute la durée du rallye, tout concurrent surpris en n'ayant pas son traceur en place sera sanctionné par le collège des commissaires sportifs, sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

Article 5P. PUBLICITE

Les publicités obligatoires ou facultatives seront communiquées par un additif de l'organisateur aux vérifications administratives.

Article 6P. Sites et Infrastructures

6.1P. Description

Le 1^{er} Rallye des Vallées Axonaises représente un parcours de 137.39 km.

Il est divisé en 1 étape de 2 sections.

Il comporte 4 épreuves spéciales (2 différentes) d'une longueur totale de 38.64 km.

Les ES sont :

ES 1 / 3	Le Bac	7,99 km	x 2	15,98 km
ES 2 / 4	Forêt de Saint Gobain	11,21 km	x 2	22,42 km
			Total = 38,4 km	

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire ».

La présence en parc fermé est obligatoire.

6.2P. Reconnaissance

Le dimanche 9 juillet 2023 de 9h00 à 18h00
Le samedi 15 juillet 2023 de 8h00 à 18h00

Conforme au règlement standard des Rallyes.

6.2.1P. Les reconnaissances auront lieu :

Le nombre maximum de passages autorisés par ES sera de 3.

6.2.2P Véhicules

Les reconnaissances ne pourront s'effectuer qu'avec le véhicule déclaré sur le bulletin d'engagement. Ce véhicule sera de série, sans arceau, sans pneu autre que ceux homologués route et sans moyen d'intercommunication. Des autocollants fournis par l'organisation identifiés « *Rallye des Vallées* »

Axonaises + numéro de course » devront obligatoirement être apposés aux endroits définis lors de la remise du carnet d'itinéraire, et ce pendant toute la période des reconnaissances.

Article 7P. Déroulement du Rallye

7.2P. Dispositions générales relatives aux contrôles

7.3.5P. Le pointage des carnets de bord aux C.H., ainsi qu'aux départs et aux points stop, se feront avec l'équipage à bord des voitures. L'équipage est seul responsable de son heure d'entrée dans la zone du contrôle. Cependant, pour les C.H. et s'il le souhaite, un membre de l'équipage peut se rendre (sans la voiture) à la table de contrôle.

Pour les CH qui précèdent le départ d'une ES, le pointage sera obligatoirement effectué équipage à bord.

7.5.17.4P. Abandon

EN CAS D'ABANDON, IL EST OBLIGATOIRE D'AVERTIR LE PC LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE AU :

03.21.81.47.19

7.5.16. Interruption d'une épreuve spéciale

Le calcul des temps forfaitaires pourra être proposé par la Direction de course au Collège des Commissaires Sportifs et pourra utiliser les informations exploitables de la géolocalisation. Si ce n'est pas possible, les méthodes habituelles seront utilisées.

7.5.17P. Sécurité des concurrents

Les traceurs sont pourvus d'un bouton « **panic** ». Ce bouton ne peut être utilisé que pour **une demande d'aide médicale grave, à l'exclusion de toute autre demande.** En actionnant ce bouton, le concurrent doit avoir conscience que l'E.S. sera arrêtée et que les secours seront envoyés immédiatement.

Si ce point n'est pas respecté, le concurrent encourt une sanction pouvant aller jusqu'à la demande de traduction de l'intéressé devant la commission de discipline de la FFSA par le Directeur de course et/ou le Collège des Commissaires sportifs.

7.5.18.1P. Officiels et Personnels

Les couleurs seront conformes au modèle défini par la réglementation.

Les signes distinctifs des Officiels et personnels sont :

- Chef de poste : chasuble orange avec l'inscription « Chef de Poste »
- Directeur d'Épreuve : chasuble rouge
- Médecin : chasuble blanche
- Média : chasuble verte
- Commissaire de route : chasuble orange
- Commissaire Sportif chargés des relations avec les concurrents : chasuble rouge
- Chronométrateur : chasuble bleue

7.5.19P. Chicane

TOUT CONCURRENT qui court-circuitera une CHICANE, pour quelque motif que ce soit, se verra infliger une PENALITE de 30 SECONDES PAR INFRACTION.

Une pénalité de 5 secondes sera appliquée si un concurrent déplace et abîme l'un des ballots de paille constituant une chicane. Le rapport du commissaire fera fois de sanction.

Article 8P. Réclamation - Appel

Conforme au règlement standard FFSA.

Article 9P. Classements

Conforme au règlement standard FFSA.

Article 10P. Prix

Coupes distribuées : La remise des coupes aura lieu sur le car-podium, au fil des arrivées, Place de l'Hôtel de Ville de Chauny.

Récompenses :

- Prix spécial « ASA Chauny – 1969 »,
- Prix spécial « GENDRE – HALM »,
- Prix spécial « ASA Jean Rolland – 1970 »,
- Prix spécial « BARBARA – SERVA ».

Des coupes récompenseront les commissaires ayant officié pendant l'épreuve.

10.1P. Remise des prix

Les prix en espèce seront expédiés par courrier après le Rallye. Ceux-ci ne sont pas cumulables. Tous les équipages seront récompensés pour avoir franchi la ligne d'arrivée du Rallye par un lot régional offert par l'organisateur.

	1er	2ème	3ème	4ème
Classement Général	300 €	250 €	200 €	150 €
Classes de 1 à 4 partants	100 €			
Classes de 5 à 7 partants	150 €	100 €		
Classes de 8 à 11 partants	200 €	150 €	100 €	
Classes de plus de 12 partants	250 €	200 €	150 €	100 €

Pour des raisons économiques du au lancement de cette 1^{ère} organisation, la remise des prix sera appliquée à hauteur de :

- 100% si le nombre d'engagés est supérieur à 120,
- 75% si le nombre d'engagés est supérieur à 90,
- 50% si le nombre d'engagés est inférieur ou égal à 90.

GoTEK 7